

*Date de dépôt : 9 juin 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : où est la cohérence du gouvernement dans le domaine de la sécurité publique à Genève ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Nous savons que la prison de détention préventive de Champ-Dollon est en constant dépassement de capacité. Prévues initialement (il y a 30 ans) pour 270 détenus, il y en a à ce jour plus de 530, sans compter « la Pâquerette » (ex article 43). C'est dire le manque d'anticipation du gouvernement depuis deux législatures !*

*La situation est encore pire pour la détention administrative (NEM), ou plus clairement pour les faux réfugiés politiques. En effet, le centre de Frambois peut incarcérer 23 détenus et ceci pour tous les cantons romands signataires du concordat. C'est dire que pour Genève, nous n'avons que quelques places disponibles (3 à 5).*

*Où est la vision d'avenir du Conseil d'Etat afin d'assurer la sécurité à Genève ?*

*Nous savons que les directives données par le conseiller d'Etat socialiste Laurent Moutinot en matière de détention administrative sont laxistes. Nonobstant un vote du peuple au niveau suisse qui demandait une application plus dure de la loi sur les criminels étrangers en situation irrégulière en suisse!*

*Nous savons également que le Chef du département des Institutions n'a pas prévu de faire construire une nouvelle prison de détention préventive.*

*Tout cela nous le savons. Hélas !*

*Mais nous avons entendu que le Conseil d'Etat a donné instructions, et continue à donner instructions aux forces de l'ordre, de ne plus procéder à des arrestations pour des délits liés au trafic de drogue, car la prison est pleine !?*

*Que les violons ne peuvent accueillir plus d'une trentaine de prévenus par nuit. Que la Police, faute d'infrastructure, cesse de procéder à des arrestations pour des délits liés au trafic de stupéfiants!*

*Le laxisme coupable et solidaire du gouvernement n'est plus tolérable. La situation inextricable du quartier des Pâquis est la démonstration de la complaisance coupable du gouvernement à mener les citoyens à monter aux barricades et finalement faire réagir le Chef du département !*

**Question :**

*Le Conseil d'Etat peut-il affirmer que la mission confiée aux forces de l'ordre afin de combattre la criminalité de rue, notamment les dealers, peut être accomplie avec les moyens suffisants et qu'aucune directive n'est donnée par le conseiller d'Etat Moutinot pour ne plus arrêter des délinquants, car les prisons sont pleines ?*

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La police dispose des moyens de lutter contre la criminalité de rue, en particulier les dealers, comme en témoignent notamment les actions qu'elle a menées récemment dans le quartier des Pâquis (cf. IUE 769-A).

Son action quotidienne sera encore plus efficace lorsque ses effectifs auront été augmentés et les tâches administratives des gendarmes allégées. Ces deux éléments font partie des objectifs poursuivis par la réforme de la police actuellement en cours.

Le chef du département de tutelle de la police n'a jamais demandé à cette dernière de ne pas arrêter des auteurs d'infractions, quelles qu'elles soient. De plus, l'affirmation selon laquelle il n'aurait pas prévu de faire construire de nouveaux établissements de détention est une contrevérité, comme en témoignent l'inauguration de la Brenaz en janvier 2008, le lancement du projet « Curabilis », dont le crédit d'investissement a été voté le 15 mai dernier (loi 10418), ainsi que la mise sur pied, en février 2009, d'un comité de pilotage chargé d'étudier la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire destiné à la détention préventive (cf. IUE 724-A).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER